

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **6 décembre 2021 à 19 h 30**, sise à la salle multifonctionnelle du Centre Communautaire, 476 2^e rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M ^{me}	Manon Bergeron, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Dix (10) citoyens sont présents lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 1^{ER} JOUR DE NOVEMBRE 2021
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCES
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Fixation de la date d'adoption du budget 2022 et du programme triennal des immobilisations 2022/2024;
 - 6.2 Fixation de la date de l'élection partielle : 23 janvier 2022;
 - 6.3 Avis de motion : Règlement numéro 387.21 décrétant la tarification des services d'aqueduc, d'égout, vidange des installations septiques, l'enlèvement des ordures ménagères, la collecte sélective et matières résiduelles, ainsi que l'entretien des chemins de tolérance;
 - 6.4 Avis de motion 388.21 : Règlement numéro 388.21 décrétant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget;
 - 6.5 Acceptation du projet de règlement numéro 388.21 : ayant pour objet : Les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget;

- 6.6 Demande au programme RÉCIM au projet de construction du Centre communautaire (no.2023192) pour la majoration de la contribution financière reliée aux coûts supplémentaires de construction COVID-19;
- 6.7 Mandat au maire et à la direction générale de procéder à une révision de la politique administrative de prise en charge des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire;
- 6.8 Acceptation de la proposition d'offre de services juridiques de M^e Gaston Saucier de la firme d'avocats de la firme d'avocats Robinson Sheppard & Shapiro pour l'année 2022;
- 6.9 Acceptation et autorisation de signature du contrat maquette pour la réalisation d'une œuvre d'art pour le centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget;
- 6.10 Acceptation de la demande de paiement n^o 1, Les entreprises de construction Gigari Inc. – Projet de construction bâtiment de services sanitaires Secteur marina;
- 6.11 Acceptation du renouvellement des assurances générales 2022 : FQM assurances;
- 6.12 Demande de partenariat et contribution financière au projet cour d'école 2022 : conseil d'établissement de l'école de Saint-Charles;
- 6.13 Demande au programme de dons et commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour une aide financière de 2 000 \$ afin de soutenir les travaux de mise en place d'un nouveau sentier de motoneige sur le territoire;
- 6.14 Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Projet ‘ ‘ **On va vous faire... tout un cinéma** ’ ’;
- 6.15 Acceptation pour dépôt de l'avis de conformité et des rapports d'audit de la Commission municipale du Québec.

7. VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Acceptation pour dépôt de la lettre de monsieur Sylvain Gravel-Terrains Louise et Sylvain Inc.;
- 7.2 Autorisation d'entreposage occasionnelle de la dameuse du Club de motoneige "Les conscrits" au garage municipal;
- 7.3 Adjudication du mandat de travaux d'expertises en géotechnique (forage): projet de réhabilitation de la route Laberge (partielle) et du 4^e rang Ouest;

- 7.4 Adjudication du mandat pour services professionnels d'ingénierie : projet de réhabilitation de la route Laberge (partielle) et du 4^e rang Ouest;
- 7.5 Autorisation et fixation du prix pour la vente du camion 10 roues usagé de marque Mack 2002, série 600;
- 7.6 Acceptation pour dépôt de la lettre du 8 novembre 2021 de l'association Maltais-Laberge.

8. URBANISME

- 8.1 Acceptation pour dépôt – avis de conformité aux règlements d'urbanismes n^{os} : 376.21 - 377.21 - 378.21 - 379.21 - 380.21 - 381.21 adoptées par la MRC du Fjord-du-Saguenay en date du 24 novembre 2021.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE/CIVIL

- 10.1 Autorisation de paiement auprès de la ville de l'Assomption pour l'acquisition d'un camion-citerne incendie usagé au montant de 25 000 \$ plus taxes.

11. INVITATIONS/DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION N^o 341.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} **NOVEMBRE 2021** **RÉSOLUTION N^o 342.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D': exempter le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture du procès-verbal du 1^{er} novembre 2021;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} novembre 2021 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION N° 343.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de novembre 2021, au montant de 106 000.08 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 71 705.46 \$ totalisant la somme de 177 705.54 \$, soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du mois de novembre 2021 soient acceptés au montant de 26 033.76 \$;

QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Le Comité des loisirs a tenu sa première édition du Marché de Noël, 217 personnes se sont présentées.

Le Comité des Loisirs organise un Brunch de Noël avec dépouillement d'arbre de Noël, le 19 décembre prochain.

5. CORRESPONDANCES

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à propos de la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2022;
- Lettre du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Support offert par la Fédération québécoise des municipalités pour la mise en place d'une station d'épuration aux municipalités;
- Lettre de M^{me} Andrée Laforest Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : Félicitations aux membres des conseils municipaux;
- Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay : Élections municipales 2021- Félicitations;
- Lettre de la Commission municipale : Informations importantes à la suite de l'Adoption du projet de loi n° 49;

- Courriel de la FQM : obligation d'adopter un nouveau Code d'éthique et de déontologie;
- FQM conclut une entente de 900 000\$ sur trois ans avec la FQM pour l'accompagnement des 81 municipalités qui n'ont pas encore de station de traitement de leurs eaux usées;
- Lettre de Cancer Saguenay – Remerciements pour le don offert en mémoire de monsieur Félicien Lavoie;
- Lettre + canne de conserve de Collectif pour une Québec sans pauvreté Saguenay-Lac-St-Jean – Le pauvre petit Robert. Ce petit dictionnaire se veut un outil fort utile pour ouvrir la discussion sur la réalité vécue par des personnes en situation de pauvreté.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 FIXATION DE LA DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022/2024 **RÉSOLUTION N° 344.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
 APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe la date d'adoption du budget 2022 et du programme triennal des immobilisations 2022/2024 selon les dates respectives :

Budget 2022 : Lundi 10 janvier 2022 à 19 h 25

Programme triennal : 13 décembre 2021 à 16 h 30

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder aux avis de convocations nécessaires et au avis public d'adoption selon la Loi.

6.2 FIXATION DE LA DATE DE L'ÉLECTION PARTIELLE : **23 JANVIER 2022** **RÉSOLUTION 345.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
 APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe la date des élections partielles au dimanche 23 janvier 2022, le tout en conformité avec la LERM.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder aux avis publics et autres procédures afin de faire droit au processus démocratique.

6.3 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 387.21 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT,

**VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'ENLÈVEMENT DES
ORDURES MÉNAGÈRES, LA COLLECTE SÉLECTIVE ET
MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE POUR L'ENTRETIEN DES
CHEMINS DE TOLÉRANCE**

M. Jacques Gauthier conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement décrétant la tarification des services d'aqueduc, d'égout, vidange des installations septiques, l'enlèvement des ordures ménagères, la collecte sélective et matières organiques, ainsi que pour l'entretien des chemins de tolérances.

**6.4 AVIS DE MOTION 388.21 : RÈGLEMENT NUMÉRO 388.21 :
AYANT POUR OBJET LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES
AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-
BOURGET**

M^{me} Manon Bergeron conseillère, donne avis qu'à une séance ultérieure, elle verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement décrétant les modalités de publication des avis publiques de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**6.5 ACCEPTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
388.21 : AYANT POUR OBJET LES MODALITÉS DE PUBLICATION
DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-
DE-BOURGET
RÉSOLUTION 346.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le projet de règlement numéro 388.21 et ayant pour objet - Les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, le tout selon la présentation faite par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

**6.6 DEMANDE AU PROGRAMME RÉCIM AU PROJET DE
CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (no.2013192)
POUR LA MAJORATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE
RELIÉE AU COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DE CONSTRUCTION -
COVID 19
RÉSOLUTION 347.21**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dans l'intérêt des citoyens à procéder à la construction d'un nouveau centre communautaire au courant des années 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce projet, la municipalité a reçu, le 24 mars 2020, la confirmation d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du projet RÉCIM –

Volet 1 – projets d’infrastructures à vocation municipale ou communautaire, représentant 70% du coût des travaux estimé de l’ordre de 1 393 490 \$, réparti de la manière suivante, à savoir : 65 % contribution de base 5% majoration – utilisation du bois

CONSIDÉRANT QU’ au tout début de la construction, il y a eu la venue de la pandémie COVID-19 qui a ralenti considérablement l’exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a imposé au secteur de la construction des mesures sanitaires impliquant des coûts supplémentaires important au projet;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires reliés aux mesures sanitaires imposées ont été imprévisibles et incontournable, et ce tout au long de la construction du projet du Centre Communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l’état réel des faits démontre que la municipalité a dû déboursier la somme de 20 000\$ plus taxes applicables, le tout représenter à l’ordre de changement numéro 15 (A-02 COVID-19) et payer à l’entrepreneur général : Isofor Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l’état réel des faits démontre également que la municipalité a dû déboursier des sommes additionnelles importantes au niveau des divers matériaux de construction nécessaires pour la réalisation du projet, ainsi que pour les frais d’honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT QUE que selon le programme de subvention RÉCIM et les mesures de compensations financières en vigueur disponibles pour 2.5% des coûts maximum admissibles, le tout en vertu de la situation de la pandémie, totalisant la somme totale de 49 767.50\$ pour le projet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget n’est pas en mesure de prendre en charge ces frais supplémentaires à même son fonds général;

CONSIDÉRANT QU’ il y va de l’intérêt public.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande au programme RÉCIM volet 1 (2023192) de réviser la contribution financière au projet afin de prendre en charge les coûts supplémentaires et d’accorder aux citoyens de la Municipalité la somme de 49 767.50\$ plus taxes applicables, issue de l’obligation gouvernementale en matière de mesures sanitaires imposées au secteur de la construction

au Québec, et ce durant toute la durée de construction du Centre Communautaire.

QU' une copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation- programme RÉCIM, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation Mme Andrée Laforest et au député de Dubuc M. François Tremblay.

6.7 MANDAT AU MAIRE ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PROCÉDER À UNE RÉVISION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE DE PRISE EN CHARGE DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE
RÉSOLUTION 348.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget mandate le Maire et à la direction générale de procéder à la révision de la Politique administrative de prise en charge des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situés sur le territoire.

QUE les aspects suivants et de manières non exhaustives sont étudiés, à savoir:

- Conditions d'admissibilités;
Les résidences permanentes versus celle saisonnières;
- Les situations de travaux en urgences;
- L'éclairage public;
- Modalités pécunières, etc

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget prend acte que la dernière révision de ladite politique a été réalisée en 2015.

6.8 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES DE M^e GASTON SAUCIER DE LA FIRME D'AVOCATS DE LA FIRME D'AVOCATS ROBINSON SHEPPARD & SHAPIRO POUR L'ANNÉE 2022
RÉSOLUTION 349.21

ATTENDU l'offre de services reçue de Me Gaston Saucier, exerçant sa profession d'avocat au bureau de Robinson, Sheppard & Shapiro, du 255, rue Racine Est, bureau 530, à Saguenay (arrondissement de Chicoutimi)

ATTENDU que M^e Gaston Saucier fournit les services de conseils juridiques à la municipalité depuis de nombreuses années.

ATTENDU que la Municipalité désire accepter l'offre de services de M^e Gaston Saucier.

À CES CAUSES

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition d'offre de services juridiques de Me Gaston Saucier, avocat de la firme d'avocats Robinson Sheppard & Sapiro pour l'année 2022, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée le 28 octobre 2021.

QUE la proposition des tarifs juridiques se définis comme suit :

- 270 \$ de l'heure par mois, taxes en sus
- Les services fournis par M^e Gaston Saucier sont plus amplement descrites à l'offre de services ci-haut mentionnée.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la corporation municipale tout document relatif audit mandat de services juridiques..

6.9 ACCEPTATION DE LA DEMANDE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT MAQUETTE POUR LA RÉALISATION D'UNE OEUVRE D'ART POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET
RÉSOLUTION 350.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le libellé du contrat maquette pour la réalisation d'une oeuvre d'art pour le Centre communautaire situé au 476, 2^e rang, Saint-Charles-de-Bourget, le tout selon le projet tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

QUE l'objet dudit contrat conciste a retenir les services d'un artiste afin de concevoir et de reproduire, sous forme de maquette, une oeuvre d'art qui sera erigé au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, le tout dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la somme de 4 000\$ plus taxes applicables pour la confection de ladite maquette.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M. le Maire, Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat séance tenante.

6.10 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT N° 1 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC. – PROJET DE CONSTRUCTION BÂTIMENT DE SERVICES SANITAIRES SECTEUR MARINA
RÉSOLUTION 351.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement n°. 1 de Les entreprise de construction GIGARI Inc. pour le projet de construction du bâtiment de services sanitaires - secteur Marina, le tout selon la demande en date du 31 octobre 2021 et portant le numéro de facture 537, et selon la description suivante:

Montant initiale du marché	172 447.56 \$
Modification acceptées	0.00 \$
Montant des travaux exécutés	127 543.31 \$
Retenue 10%	<u>(1 2754.33 \$)</u>
Montant payable à ce jour :	114 788.98 \$ taxes incluses

QUE la somme de 114 788.98 \$ taxes incluses soit acceptée, le tout selon la recommandation de M. Alexandre Simard, Architecte

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement de ladite demande.

6.11 ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES 2022 : FQM ASSURANCES
RÉSOLUTION 352.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le renouvellement des assurances générales 2022 de la FQM Assurances, le tout selon la proposition en date du 11 novembre 2021.

QUE La montant des assurances générales pour l'année financière 2022 se détail comme suit:

Assurance générale-renouvellement	26 507.00\$
Taxes sur prime à 9%	2 385.63\$
Assurance Automobile	3 130.00\$
Taxe sur prime 9%	<u>281.70\$</u>
Total :	32 304.33\$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de la prime auprès de la FQM Assurances à l'intérieur du budget de l'année financière 2022.

6.12 DEMANDE DE PARTENARIAT ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET COUR D'ÉCOLE 2022 : CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE SAINT-CHARLES
RÉSOLUTION 353.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de partenariat au projet d'amélioration de la cour de l'école de Saint-Charles-de-Bourget, le tout selon la demande faite par le conseil d'établissement en date du 21 octobre 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme sa participation financière au projet pour un montant qui sera à déterminer lors des travaux budgétaire 2022.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à une demande de contribution financière auprès du député de Dubuc à l'Assemblée Nationale du Québec afin de compléter la structure de financement du projet pour le comité d'école.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

6.13 ACCEPTATION ET DEMANDE AU PROGRAMME DE DONN & COMMANDITES POUR SOUTENIR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SENTIER DE MOTONEIGES SUR LE TERRITOIRE.
RÉSOLUTION 354.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt d'une demande auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme de don et commandite, pour le projet de mise en place d'un sentier de motoneige sur le territoire de Saint-Charles-de-Bourget, afin de relier celui du Saguenay et du Lac-St-Jean.

QUE le montant de l'aide financière demandé s'élève à 2 000 \$ sur un investissement totale de 12 100 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ladite demande de subvention.

6.14 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX

INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – PROJET ‘‘ ON VA VOUS FAIRE... TOUT UN CINÉMA’’
RÉSOLUTION 355.21

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Manon Bergeron
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt d'une demande auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles au projet ‘‘ **On va vous faire... tout un cinéma**’’

QUE le montant de l'aide financière demandé s'élève à 1 375.50 \$ sur un investissement totale de l'ordre de 1 925 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme la participation du milieu pour un montant total de 567.50 \$ incluant le temps ressource pour la coordination (375 \$) et le versement d'une somme de 192.50 \$ par le Comité loisirs.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ladite demande de subvention.

6.15 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DE L'AVIS DE CONFORMITÉ ET DES RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
RÉSOLUTION 356.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt de l'avis de conformité et des rapports d'audits de la Commission Municipale du Québec (CMQ), le tout en date du 23 novembre 2021.

QUE les membres du conseil confirment avoir pris acte des conclusions desdits documents transmis par la CMQ.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à transmettes la présente résolution à la CMQ, le cas échéant.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DE LA LETTRE DE M. SYLVAIN GRAVEL – TERRAINS LOUISE ET SYLVAIN INC.
RÉSOLUTION N^o 357.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt la lettre de M. Sylvain Gravel concernant la demande de contribution financière d'entretien hivernal selon la politique en vigueur.

7.2 AUTORISATION D'ENTREPOSAGE OCCASIONNELLE DE LA DAMEUSE DU CLUB DE MOTONEIGE " LES CONSCRITS" AU GARAGE MUNICIPAL
RÉSOLUTION N° 358.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENT

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le club de motoneige Les conscrits à entreposer la dameuse à l'intérieur du garage municipal selon les besoins.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à prendre les arrangements nécessaires à la dite autorisation.

7.3 ADJUDICATION DU MANDAT DE TRAVAUX D'EXPERTISES EN GÉOTECHNIQUE (FORAGE) – PROJET DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE LABERGE (PARTIELLE) ET DU 4^E RANG OUEST
RÉSOLUTION N° 359.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENT

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la firme de Laboratoire Englobe représenté par Mme Valérie Freundorfer, ing., pour les travaux d'expertises en géotechnique (forage) dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Route Laberge (partielle) et 4^e rang Ouest, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du lundi 29 novembre 2021 et faisant suite à un appel d'offres sur invitation.

QUE les montants d'honoraires et de réalisations des travaux soient acceptés au montant de 46 282.50\$, plus taxes applicables.

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dit mandat.

7.4 ADJUDICATION DU MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE) - PROJET DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE LABERGE (PARTIELLE) ET DU 4^E RANG OUEST
RÉSOLUTION N° 360.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la firme d'ingénieur STANTEC représenté par M. Louis-Martin Simard, ing., pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Route Laberge (partielle) et 4^e rang Ouest, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du jeudi 2 décembre et faisant suite à un appel d'offres sur invitation.

QUE les montants d'honoraires et de réalisations des travaux soient accepté au montant de 55 090.00\$, plus taxes applicables.

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dit mandat.

7.5 AUTORISATION ET FIAXTION DU PRIX POUR La VENTE DU CAMION 10 ROUES USAGÉ DE MRQUE MACK 2002, SÉRIE 600
RÉSOLUTION N^o 361.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la vente de camion Mack 2002 série 600 au prix minimum de 25 000\$ plus taxes.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres pour ladite vente.

7.6 ACCEPTATION POUR DE DÉPÔT DE LA LETTRE DU 8 NOVEMBRE 2021 DE L'ASSOCIATION MALTAIS-LABERGE
RÉSOLUTION N^o 362.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt la lettre de l'association Maltais-Laberge daté du 8 novembre 2021 concernant l'entretien du chemin en période estivale.

8.0 URBANISME

8.1 ACCEPTATION POUR DÉPÔT – AVIS DE CONFORMITÉ AUX RÉGLEMENTS D'URBANISME N^{OS} 376.21–377.21–378.21–379.21–380.21–381.21 ADOPTÉS PAR LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2021

RÉSOLUTION N° 363.21

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt les avis de conformité émises par la MRC du Fjord-du-Saguenay pour les règlements d'urbanisme numéros 376.21, 377.21, 378.21, 379.21, 380.21 et 381.21, le tout en date du 24 novembre 2021.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

NIL

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

10.1 AUTORISATION DE PAIEMENT AUPRÈS DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE INCENDIE USAGÉ AU MONTANT DE 25 000 \$ PLUS TAXES **RÉSOLUTION 364.21**

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le paiement auprès de la Ville de l'Assomption concernant l'acquisition du camion incendie de marque GMC modèle CSERI Top Truck C8500, année 2000.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le paiement au montant de 25 000\$ plus taxes applicables, le tout représenté par la facture numéro 8219 daté du 15 novembre 2021.

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

NIL

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 12

Fin de la période de questions : 20 h 40

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 6^r décembre 2021.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim
